



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Châlons-en-Champagne, le 06/12/2024

Service Transition Énergétique Construction Climat
Logement Aménagement
Pôle Énergies Renouvelables

Nos réf. : STECCLA-PER PK 24.51.18 / n° 24264
Vos réf. : LE—DI—CDI—NCY—SCET—MPP—20241-121
Affaire suivie par : Philippe KAUFFMANN
philippe.kauffmann@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 03 51 37 61 55

Le directeur régional

à

Monsieur le Directeur

RTE

Centre de développement & ingénierie Nancy

8 rue de Versigny

54600 VILLERS-LES-NANCY Cedex

Objet : raccordement du poste de transformation 33 000 / 225 000 volts de la société NEOEN par la construction d'une liaison arienne à 225 000 volts, en piquage, sur la liaison Marolles-Revigny à 225 000 volts – justification technico-économique

PJ : /

Monsieur le directeur,

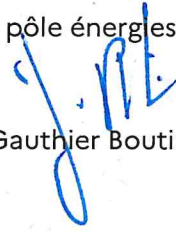
Par courrier en date du 5 décembre 2024, vous m'avez adressé un dossier de justification technico-économique relatif au projet cité en objet, qui consiste en la création d'un piquage de 320 m entre la liaison aérienne à 225 000 volts Marolles-Revigny et le poste électrique privé « Fraises » de la société NEOEN.

Je note que vous avez notamment étudié puis écarté :

- la création d'un raccordement en antenne à 63 000 volts depuis le poste de Marolles, compte tenu de la longueur de la liaison (9 km à vol d'oiseau) et de son coût de raccordement, supérieur à celui de la solution retenue,
- la création d'un raccordement en piquage à 225 000 volts depuis la liaison Crenay-Marolles, compte tenu du fait qu'un autre projet est actuellement en file d'attente pour être raccordé en piquage sur cette dernière liaison.

Dans ces conditions, je vous informe que je n'ai pas d'objection à ce que la concertation se déroule sur la base de la stratégie que vous préconisez.

Le chef du pôle énergies renouvelables


Gauthier Boutineau

Copie à : préfecture de la Marne